

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 15 octobre 2024

N°11

**Objet : Demande d'aides
financières Dévoisement des
réseaux et ouvrage d'eau
potable aux Vials –
MONTCLAR**

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n°5), ARENA Antoine (jusqu'au rapport n°27), AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvic, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 35), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (à partir du rapport n°5), VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 5)
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PIERI Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à BLANC Michel
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à BONDIL Marc

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOGHOSSIAN Alex, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

La délibération n°09 de la séance du 21 février 2024 approuvait l'opération et le plan de financement relatifs à l'opération de renouvellement des réseaux et d'ouvrage d'eau potable au lieu-dit Les Vials sur la commune de Montclar.

Le plan de financement prévoyait l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et du Département des Alpes de Haute Provence.

Le 07 juin 2024, un comité technique s'est réuni dans le cadre de l'analyse des demandes de DETR. Le 22 juillet 2024, le service instructeur de l'Etat a demandé à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour cette opération.

Provence Alpes Agglomération propose le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses € HT	Total HT	Recettes € HT	Montant	Taux
Frais annexes	15 950 €	Subvention CD04	42 000 €	20,00%
Travaux supresseur	85 000 €	Subvention AERMC	42 000 €	20,00%
Travaux réseaux et branchements	92 495 €	Subvention Etat DETR	63 000 €	30,00%
Frais divers et imprévus	16 555 €	Auto-financement	63 000 €	30,00%
TOTAL	210 000 €	TOTAL	210 000 €	100,00%

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 18 septembre 2024.

Il est proposé :

- D'approuver l'opération ;
- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'approuver le nouveau plan de financement pour un montant d'opération de 210 000 € HT ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision ;
- De veiller à la réalisation de cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE : 05 NOV. 2024

